

PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DU 24 OCTOBRE 2016 – LES QUATRE ROUTES DU LOT

L'an deux mille seize, le 24 octobre
Le Conseil de la Communauté Causses et Vallée de la Dordogne
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, aux Quatre Routes du Lot

Sous la présidence de M. Gilles LIEBUS,
Secrétaire de séance : M. Didier SAINT-MAXENT
Date de convocation : 14 octobre 2016

Présents ou représentés (À l'ouverture de la séance) : 60

M. ANGELIBERT Didier (suppléant de M. DESTREL Hervé) , Mme BARGUES Michelle, M.BECO Antoine, M.BES Didier, M. BOUDOT Daniel, Mme BOUTINAUD Monique, M. BROUSSE Jean-Paul (suppléant de M. CHARLES Matthieu), Mme BUFFAROT Martine (suppléante de M. LESTRADE André) ,M.CALMON Bernard, Mme CALVY Catherine, Mme CASAGRANDE Nicole (suppléante de M. RISSO Raymond), Mme CAYRE Madeleine, M. CHAMAGNE Pierre, M. CHARAZAC Guy, M. CHARBONNEAU Patrick, M. CHARTROUX Thierry, M. CHASTRUSSE Francis, M. CONNE Alain, M. DAUBET Raphaël, M. DAVAL Claude, M. DELRIEU Christian, M. DU PRADEL Hugues, M. DUHEM Didier, M. FENNI Habib, M. FLOIRAC Guy, M. FOUCHE Jean-Claude, M. GIMEL Guy, Mme GOUZOU Flora, M. GROUGEARD Michel, M. GUINOT Patrice, Mme JALLAIS Marie-Claude, M. JALLET Pascal, Mme KOWALIK Fabienne, M. LABORIE Jean-Luc, M. LABOUDIE Georges, M. LACAYROUZE Francis, M. LARRAUFIE Christian, M. LARRIBE Roger, M. LASCOMBES Eric, M. LAUVIE Benoît, M. LAVERDET Thierry, M. LEVET Daniel, M. LIEBUS Gilles, M. LUCAS Bruno, M. MAGNE Jean-Pierre, M. MALAVERGNE Dominique, M. MAURY Ernest, M. MOINET François, M. NOUZIERES Alain, Mme POULET Nicole (suppléante de M. GUTIERREZ Serge), M. PRADELLE Jean-Louis, M. PRANGERE Pierre, Mme ST CHAMANT KIEFFER Michèle, M. SAINT-MAXENT Didier, M. SANFOURCHE Jean-Michel, M. SANTAMARTA José ,M. SERAGER Christian, M. SYLVESTRE Michel, M. TERLIZZI Alfred, Mme VILLALONGUE-COUDERT Carine.

Absents ayant donné un pouvoir (À l'ouverture de la séance) : 17

M. VERGNE Christian (pouvoir à Mme KOWALIK Fabienne), Mme GUEZBAR Nadia (pouvoir à Mme ST CHAMANT KIEFFER Michèle), M. VIGUERARD Robert (pouvoir à M. DU PRADEL Hugues), Mme AUBRUN Jeanine (pouvoir à M. MAGNE Jean-Pierre), Mme RUAUD Maria de Fatima (pouvoir à M. GROUGEARD Michel), M. ROCH Christian (pouvoir à M. SYLVESTRE Michel), Mme MARTIGNAC Monique (pouvoir à M. LARRIBE Roger), M. TESSEYRE Jean-Pascal (pouvoir à M. SANTAMARTA José), M. GIOVANNI Bernard (pouvoir à M. DUHEM Didier), M. LOURADOUR Guy (pouvoir à M. FENNI Habib), Mme BOIN Sophie (pouvoir à Mme GOUZOU Flora), Mme LABROUSSE Christiane (pouvoir à M. LARRAUFIE Christian), M. DESTIC Pierre (pouvoir à M. LIEBUS Gilles), M. BAYLE Patrick (pouvoir à M. SAINT-MAXENT Didier), M. JARDEL René (pouvoir à Mme BOUTINAUD Monique), M. FAVORY Jean-Pierre (pouvoir à M. CHARBONNEAU Patrick), Mme TSOLAKOS Marie-Noëlle (pouvoir à M. LASCOMBES Eric).

Absents (À l'ouverture de la séance) : 9

M. BOUYE Jean-Luc, M. COUSTOU Jean-Claude, Mme ESCAPOULADE Brigitte, M. LAGARRIGUE Pascal, Mme MAIGNE Solange, M. MOURAUD Philippe, M. PAGEOT Jean-Philippe, M. PARRA Angel, M. TOURNEMIRE Roland,

ORDRE DU JOUR

Point 1 : Désignation d'un secrétaire de séance

Point 2 : Approbation du compte-rendu du conseil communautaire du 19 septembre 2016

AMENAGEMENT DE L'ESPACE - URBANISME

Point 3 : Approbation modification n° 1 du PLU de Loubressac

Point 4 : Droit de préemption urbain : demande émanant de la commune de Mayrinhac-Lentour dotée d'une carte communale

ENVIRONNEMENT

Point 5 : Approbation règlement de service- Validation nouveaux tarifs

ENFANCE JEUNESSE

Point 6 : Renouvellement bail location RAM Souillac- Projet évolution ouverture

Point 7 : Convention territoriale globale avec la Caisse d'Allocations Familiales

SOCIAL SOLIDARITES

Point 8 : Marché de construction de la MSP de Souillac : résultat négociation- attribution lots déclarés infructueux le 1er août 2016

Point 9 : Avis sur la délimitation des territoires de démocratie sanitaire

VOIRIE

Point 10 : Lancement consultation marché de maîtrise d'œuvre concernant les travaux d'aménagement de centre- bourg (pôles de Vayrac et de Martel)

AFFAIRES GENERALES

Point 11 : Désignation/ remplacement de représentants au sein de divers organismes et commissions (Association Pech de Gourbière)

Point 12 : Demande complémentaire DETR 2016 - extension locaux techniques communautaires

Point 13: Demande complémentaire DETR 2016 – étude sur la fusion/ extension de Cauvaldor (aspects financiers, fiscaux et compétences)

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Point 14: Statuts « Cauvaldor Expansion » : nouvelle proposition (évolution périmètre communautaire)

Point 15 : Cession parcelle Institut Camille Miret- ZA Saint Céré

Point 16 : ZA des Vieilles Vignes Rignac : échange parcelles pour création voirie

AFFAIRES FINANCIERES

Point 17: Liquidation PAHQ- règlement charges restantes (vote crédits supplémentaires)

Point 18 : Subventions associations (sport, culture...)

Procès-verbal du conseil communautaire du 24 octobre 2016 – Les Quatre Routes du Lot -

GESTION DU PERSONNEL

Point 19 : Reprise d'activité conseil juridique et création d'un poste d'attaché principal au 1er décembre 2016
Point 20 : Création postes service de collecte des ordures ménagères (Martel-Vayrac)

DECISIONS DU PRESIDENT

Point 21 : Déclarations d'intention d'aliéner
Point 22 : Engagements financiers pris par délégation de l'assemblée

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Point 23 : Motion relative aux zones soumises à contraintes naturelles

COMPTE RENDU TRAVAIL DES COMMISSIONS

M. le Président ouvre la séance à 17 h 34, après avoir adressé ses remerciements à Mme Casagrande, 1^{er} adjoint au Maire des Quatre Routes du Lot, pour son accueil.

Point 1 : Désignation d'un secrétaire de séance

M. le Président invite l'assemblée à désigner en son sein un secrétaire de séance. En l'absence d'autres candidatures, il propose M. Saint-Maxent qui accepte.

Accord de l'assemblée à l'unanimité.

Il énonce ensuite les pouvoirs et constate que le quorum est atteint.

Point 2 : Approbation du compte-rendu du conseil communautaire du 19 septembre 2016

M. le Président demande à l'assemblée de valider le compte-rendu de la séance du 19 septembre 2016. Mme Cayre signale, qu'à la page 11, il est écrit Mme Santamarta au lieu de M. Santamarta. M. le Président assure que cette erreur sera rectifiée.

Approbation de l'assemblée à l'unanimité.



M. le Président propose de rajouter à l'ordre du jour (affaires financières) une délibération modificative du budget principal qui a pour objet :

- La mise en œuvre d'une comptabilité de tiers pour les communes qui ont adhéré au groupement de commandes « diagnostic accessibilité ERP –Dossier Ad'ap »
- L'éclatement de notre contribution au syndicat Lot numérique entre les sections de fonctionnement et d'investissement.

Accord de l'assemblée à l'unanimité.

AMENAGEMENT DE L'ESPACE - URBANISME

Point 3 : Approbation modification n° 1 du PLU de Loubressac

M. le Président indique qu'en septembre 2015, la procédure de modification du PLU de Loubressac a été initiée pour rectifier quelques erreurs matérielles, adapter des emplacements réservés aux projets en cours et ouvrir une zone à urbaniser aujourd'hui fermée.

Il ajoute que la procédure de concertation avec le public, de consultation des personnes publiques associées et d'enquête publique est terminée.

M. Daubet précise que la rectification de l'erreur matérielle consiste à modifier le zonage d'une parcelle (identifiée naturelle alors qu'elle est urbanisable) et à inscrire une zone naturelle dans une OAP (orientation d'aménagement et de programmation), à titre compensatoire.

Il ajoute que l'Etat a donné un accord verbal, de principe, sur cette modification.

M. Beco, Maire de Loubressac, conseille la plus grande vigilance sur l'écriture du règlement, notamment, et sur les conséquences potentielles de chaque mot. Il ajoute que cette modification est importante pour la commune car elle va lui permettre de mettre de mener à bien ses projets.

M. Lucas souligne la pertinence de cette modification au regard des orientations du Scot, et le caractère vertueux de la densification opérée, à la fois quant à sa localisation (au plus près des zones AU, en « bouchant une dent creuse ») et quant à son degré (10 constructions à l'hectare).

Il attribue, en partie, cette réussite à la bonne maîtrise du dossier par le bureau d'études, qui est également celui qui a travaillé sur le SCOT.

Le conseil communautaire, ouï l'exposé de son Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres décide :

- **DE DRESSER UN BILAN FAVORABLE DE LA CONCERTATION** mise en place, qui a permis à la population de s'exprimer dans de bonnes conditions.
- **DE PRENDRE ACTE DU RAPPORT, DES CONCLUSIONS ET DE L'AVIS FAVORABLE** du commissaire enquêteur ;
- **DE PROCEDER AUX MODIFICATIONS DU PROJET**, telles que proposées par le Président, celles-ci étant dûment motivées et justifiées, et résultant des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public, et/ou du rapport du commissaire enquêteur ;
- **ET D'APPROUVER LA MODIFICATION N°1 DU PLU DE LOUBRESSAC** sur la base du dossier ainsi modifié.

Point 4 : droit de préemption urbain : demande émanant de la commune de Mayrinhac-Lentour dotée d'une carte communale

M. le Président informe que la commune de Mayrinhac-Lentour (qui a une carte communale), souhaite préempter des parcelles actuellement en vente pour réaliser son projet d'extension de salle des fêtes.

Il ajoute que Cauvaldor est titulaire du droit de préemption urbain et qu'elle a, en février 2015, confirmé l'institution du droit de préemption urbain pour les communes titulaires d'une carte communale qui nous avaient transmis leurs délibérations prises avant la création de Cauvaldor (Florac et St-Médard de Presque).

Il propose de confirmer l'instauration du DPU sur les parcelles situées sur la commune de Mayrinhac- Lentour. parcelles AI 144, 145 et 146 et d'instaurer le DPU sur les parcelles AI 153 et 279.

M. Daubet précise que cette opération d'institution du DPU, sur des territoires communaux soumis à une carte communale, n'est envisageable que pour les besoins de la mise en œuvre d'un projet identifié et localisé.

Le conseil communautaire, ouï l'exposé de son Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres décide :

- **DE CONFIRMER** le DPU sur les parcelles AI 144, 145 et 146 et **INSTAURER** le DPU sur les parcelles AI 153 et 279, situées sur la commune de Mayrinhac- Lentour.

ENVIRONNEMENT

Point 5 : Approbation règlement de service- Validation nouveaux tarifs

M. le Président rappelle qu'en décembre 2015, le conseil communautaire a voté les tarifs relatifs aux redevances appliquées au contrôle des installations d'assainissement non collectif inférieures à 20 équivalent/habitant.

Il indique que la commission en charge de l'environnement propose à présent de réviser le règlement du SPANC y ajoutant les tarifs pour les installations de plus grande capacité.

M. Maury indique les tarifs proposés pour les Installations strictement supérieures à 20 et inférieures ou égales à 100 équivalent/habitant et pour celles, plus rares, strictement supérieures à 100 et inférieures à 200 équivalent/habitant.

Il ajoute que, la commission a également souhaité instaurer un doublement de la redevance lorsqu'une absence non justifiée implique le déplacement d'un technicien sans qu'il puisse effectuer le contrôle.

Le conseil communautaire, ouï l'exposé de son Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres décide :

- D'APPROUVER le règlement du SPANC de la communauté de communes CAUVALDOR, tel que joint en annexe.

- De FIXER le tarif des redevances applicables comme suit :

✓ Pour les Installations strictement supérieures à 20 et inférieures ou égales à 100 équivalent/habitant :

Installation neuve, forfait de 450 €

Examen préalable de la conception : 225€

Vérification de la bonne exécution des travaux : 225€

Installation existante

Contrôle de fonctionnement et d'entretien : 150 €

✓ Pour les Installations strictement supérieures à 100 et inférieures à 200 équivalent/habitant :

Installation neuve, forfait de 600€

Examen préalable de la conception : 300€

Vérification de la bonne exécution des travaux : 300€

Installation existante

Contrôle de fonctionnement et d'entretien : 190 €

ENFANCE JEUNESSE

Point 6 : Renouvellement bail location RAM Souillac- Projet évolution ouverture

M. le Président rappelle que le Relais d'assistante Maternelle de Souillac est accueilli, depuis sa création en 2012, dans les locaux de l'ancienne crèche de l'entreprise Pivaudran qui sont loués à la communauté de communes. Il précise que ces locaux, très fonctionnels, ont également servi à délocaliser la crèche de Souillac, il y a deux ans, lorsqu'elle a fait l'objet de travaux de rénovation et d'extension.

Le loyer actuel est de 275 € HT mensuels pour 2 réunions du RAM chaque mois et le bail arrive à échéance le 30 novembre. Ce bail a pour l'instant une durée de 2 ans. Il propose d'accepter la conclusion d'un bail de 3 ans renouvelables (3-6-9) pour un loyer mensuel de 300 € HT et une possibilité d'utilisation des locaux en dehors des jours de réunion du RAM.

Le conseil communautaire, ouï l'exposé de son Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres décide :

- DE RENOUVELER le bail avec la SCI PIVAUDRAN pour le local situé rue de la Frégière à Souillac (parcelle AD 317), moyennant un loyer mensuel de 300.00 € HT,

- DE PRECISER que le RAM de Souillac sera amené à fonctionner une demi-journée par semaine, et ce à compter de l'année 2017,

-D'AUTORISER M. le Président à signer le bail et toute pièce relative à cette affaire.

Point 7 : Convention territoriale globale avec la Caisse d'Allocations Familiales

M. le Président indique que la CAF nous propose une contractualisation sous la forme d'une « Convention territoriale globale ». Il indique qu'il s'agit d'un accord-cadre politique devant aboutir à un engagement stratégique commun sur 4 années.

Il précise qu'il ne s'agit pas d'un accord financier qui remplace les contrats enfance jeunesse et que l'objectif est de cibler les actions de la Caf en les adaptant aux besoins spécifiques de notre territoire, qu'il faudra définir à partir d'un diagnostic. Les élus de la commission thématiques devront se mobiliser.

Il ajoute que cela devrait également permettre de mieux coordonner les actions des différents partenaires autour d'un projet social de territoire et propose d'engager Cauvaldor dans cette démarche avec la CAF du LOT.

Il indique que la mise en œuvre de cette convention se concrétisera notamment par la réalisation d'un diagnostic partagé pour laquelle un chargé de mission rattaché au service enfance jeunesse sera recruté sur une période de 8 mois, ce poste étant financé à 80 % par la CAF.

Il insiste sur le fait que la CAF ciblera désormais ses aides et rappelle les problématiques que nous connaissons autour des centres aérés, fortement déficitaires, ou encore le périscolaire, qui coûte très cher.

M. Prangère souligne que notre communauté de communes est la première du département à avoir été ciblée pour cette nouvelle démarche qui assurera une meilleure cohérence dans nos actions et permettra d'éviter les doublons.

Le conseil communautaire, ouï l'exposé de son Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres décide :

- DE S'ENGAGER auprès de la CAF du LOT dans cette nouvelle démarche devant aboutir à la conclusion d'une convention territoriale globale.

SOCIAL SOLIDARITES

Point 8 : Marché de construction de la MSP de Souillac : résultat négociation- attribution lots déclarés infructueux le 1er août 2016

M. le Président ajoute que depuis le conseil communautaire du mois d'août dernier au cours duquel le marché de travaux pour la maison de santé de Souillac a été attribué :

- Une nouvelle consultation a été lancée pour les lots 5 (étanchéité) et 8 (menuiserie aluminium) qui avaient été déclarés infructueux.

- Une négociation a été menée avec les entreprises pour les lots 7 (Isolation thermique par l'extérieur / vêtiture / terre cuite) et 11 (Plâtrerie).

Il énumère les offres les mieux disantes et précise que des prestations doivent être retirées du lot maçonnerie et s'ajouter au lot 8 ce qui explique la faible estimation, telle qu'elle apparaît dans le tableau.

Il indique que le coût global des marchés de travaux est inférieur de 110 000 € à son estimation.

Le conseil communautaire, ouï l'exposé de son Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres décide :

-D'ATTRIBUER les lots n° 5, 7, 8 et 11 aux sociétés ayant présenté les offres les mieux- disantes ci- dessous :

LOT - LIBELLE	ESTIMATIF HT	ENTREPRISE MIEUX DISANTE	MONTANT OFFRE HT
Lot n° 5- étanchéité :	69 310.50 €	SAS SCEP (seule offre)	69 693.15 €
Lot n° 7 – ITE vêtiture terre cuite :	96 830. 00 €	SARL DE NARDI	1 ^{ère} proposition : 89 254 € Résultat négociation : 88 757 .50 €
Lot n° 8 : Menuiserie aluminium	66 725.00 €	SARL VALBUSA	82 000.00 €
Lot n° 11 : Plâtrerie	25 888.00 €	SARL SUDRIE	1 ^{ère} proposition : 28 872.81 € Résultat négociation : 28 000.00 €

-D'AUTORISER M. le Président à signer les marchés en question et tous documents relatifs à ce dossier

Point 9 : Avis sur la délimitation des territoires de démocratie sanitaire

M. le Président indique que la loi Santé du 26 janvier 2016 a mis en place une nouvelle instance : le conseil territorial de santé (assis sur un territoire de démocratie sanitaire) qui participera à l'élaboration du futur projet régional, en formulant des avis et des propositions à la Conférence Régionale (installée depuis juin 2016).

Il précise que nous sommes consultés pour donner notre avis sur le périmètre géographique le plus pertinent pour ces conseils territoriaux et que nous devons opter entre :

- 1 territoire de démocratie sanitaire par Département
- 1 découpage menant à un regroupement du Lot avec le Tarn et le Tarn et Garonne.

Il indique que le bureau s'est positionné sur la 1^{ère} option, tout comme le Département qui la retenue récemment.

M. Sylvestre est d'avis que cette instance doit rester au plus près du territoire et considère que « pour parler de l'avenir du Lot, il faut rester dans le Lot ».

Le conseil communautaire, oui l'exposé de son Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres décide :

-DE PROPOSER, POUR AVIS de retenir le premier scénario, qui s'appuie sur le découpage calqué sur les territoires des départements.

VOIRIE

Point 10 : Lancement consultation marché de maîtrise d'œuvre concernant les travaux d'aménagement de centre- bourg (pôles de Vayrac et de Martel)

M. le Président informe de l'avancée des opérations d'aménagement de centres-bourgs, initiées avant la fusion par certaines communautés de communes et poursuivies par Cauvaldor.

Il indique que les travaux sont en cours sur Martel et Gignac et qu'il reste à réaliser ceux qui étaient prévus à Cressensac, Saint Michel de Bannières, Les Quatre Routes du Lot et Bétaille.

- A Cressensac, il s'agit de la mise en accessibilité de la place de l'église et de ses abords pour un montant estimatif d'investissements (travaux + Maîtrise d'œuvre) de 238 200 € HT. Le montant des subventions acquises (DETR + Région + Faie) est de 113 618 € HT. La commune (par fonds de concours) et Cauvaldor participeront financièrement à l'opération à hauteur de 62 291 € chacune.
- Pour l'opération groupée concernant Saint Michel de Bannières, Les Quatre Routes du Lot et Bétaille (d'un montant estimatif (travaux + Maîtrise d'œuvre) de 918 500 € HT), seule une DETR est acquise (pour 166 855 €), et le montant du fonds de concours n'est pas déterminé encore, puisque d'autres dossiers de subventions doivent être déposés. La règle sera néanmoins la même que celle appliquée pour les autres communes (le reste à financer est partagé également entre la (les) commune(s) et Cauvaldor. Il précise que ce projet ne sera pas réalisé immédiatement, dans l'attente de ces subventions complémentaires.

Il propose d'approuver le lancement de la consultation de marché public de prestations intellectuelles pour retenir les maîtres d'œuvre.

Le conseil communautaire, oui l'exposé de son Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres décide :

- *D'APPROUVER le lancement de la consultation de marché public de prestations intellectuelles pour retenir le(s) maître(s) d'œuvre chargé(s) de ces dossiers*

AFFAIRES GENERALES

Point 11 : Désignation/ remplacement de représentants au sein de divers organismes et commissions (Association Pech de Gourbière)

Procès-verbal du conseil communautaire du 24 octobre 2016 – Les Quatre Routes du Lot -

M. le Président indique que l'association du Pech de Gourbière propose à Cauvaldor de siéger à son conseil d'administration. Il précise que le bureau propose Michel Sylvestre, Vice-Président en charge du social, pour représenter Cauvaldor au conseil d'administration de cet établissement et demande s'il y a des candidats parmi les conseillers communautaires.

- *Le conseil communautaire, ouï l'exposé de son Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres décide :*
- *DE DESIGNER Michel Sylvestre pour siéger au Conseil d'administration de cette association.*

Point 12 : Demande complémentaire DETR 2016 - extension locaux techniques communautaires

M. le Président rappelle que Cauvaldor a obtenu en 2015 une DETR de 22 991 € pour un projet d'extension des ateliers intercommunaux situés à Souillac estimé à 91 964 € HT.

Il indique que nos besoins ont depuis évolué, compte-tenu notamment de la reprise en régie de la collecte des OM sur les secteurs de Martel et de Vayrac.

Il propose de compléter cette 1ère tranche de travaux (qui servira pour garer les véhicules de service) par une 2ème tranche estimée à 146 387 € HT (pour le garage des camions et l'aménagement d'un local de réserve). Il propose de solliciter une DETR sur cette 2^{ème} tranche de travaux.

Le conseil communautaire, ouï l'exposé de son Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres décide :

-D'APPROUVER le programme d'investissement portant sur une 2ème tranche de travaux d'extension des ateliers intercommunaux,

-DE SOLLICITER l'Etat pour obtenir une subvention au titre des crédits complémentaires DETR 2016, à un taux de 25 %, soit 36 597 €,

- D'AUTORISER M. le Président à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Point 13: Demande complémentaire DETR 2016 – étude sur la fusion/ extension de Cauvaldor (aspects financiers, fiscaux et compétences)

M. le Président rappelle qu'un bureau d'études (cabinet Gestion Locale) a été retenu pour accompagner collectivement les élus de Cauvaldor, Cère et Dordogne et Sousceyrac en Quercy, sur les aspects financiers et fiscaux de la fusion et sur la rédaction de certaines compétences.

Il propose de solliciter une DETR sur cette étude dont le coût s'élève à 49 300 € HT.

Le conseil communautaire, ouï l'exposé de son Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres décide :

-DE SOLLICITER l'Etat pour obtenir une subvention au titre des crédits complémentaires DETR 2016, pour financer l'étude portant sur les aspects financiers, fiscaux avec un volet compétence de la fusion et extension de CAUVALDOR, à hauteur de 10 000 €, correspondant au plafond accordé pour les études.

-D'AUTORISER M. le Président à signer tous documents relatifs à ce dossier.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Point 14: Statuts « Cauvaldor Expansion » : nouvelle proposition (évolution périmètre communautaire)

M. le Président rappelle qu'en août, le conseil communautaire avait validé un projet de statuts de l'agence de développement économique qui nécessite des ajustements pour tenir compte :

- Des remarques de certains élus sur des redites et une rédaction à rendre plus lisible.

- De la fusion à venir (en intégrant des élus et des socio-professionnels de Cère & Dordogne et de Sousceyrac en Quercy).
- Du besoin de stabilité du bureau de l'agence qu'il était prévu de renouveler tous les ans mais qu'il est préférable de faire coïncider avec le mandat des élus.

M. Delrieu précise qu'un représentant du Département a été ajouté au nombre des membres de droit de l'association et que le conseil d'administration valide les demandes d'adhésion des membres associés, acteurs économiques du territoire.

Concernant le conseil d'administration, il indique que quelques modifications ont été apportées pour tenir compte de la fusion à venir.

Le conseil d'administration sera désormais composé de 35 membres dont 17 pour le collège « élus », 13 pour le collège « activités économiques » et 5 pour le collège « institutionnels et autres partenaires ».

L'assemblée fait remarquer que ce dernier collège comporte 8 membres et non 5 membres puisque chaque chambre consulaire est représentée. M. Delrieu répond qu'il faudrait écrire « un représentant des chambres consulaires » afin de conserver la répartition souhaitée entre chaque collège.

M. le Président souligne l'intérêt de conserver une représentation pour chaque chambre consulaire et propose d'y ajouter un représentant du syndicat le plus représentatif sur le Département.

M. Magne suggère de ne pas aboutir à un nombre pair de membres.

Mme Cayre souligne l'intérêt de conserver un représentant de l'économie sociale et solidaire, dont la dynamique économique est reconnue. M. Sylvestre appuie cette remarque et préfère écarter la participation d'un syndicat plutôt que celle d'un représentant de l'économie sociale et solidaire.

M. Moinet revient sur la remarque qu'il avait déjà formulée lors du précédent vote de ces statuts et demande comment la commission envisage de lever l'ambiguïté de l'article 9 du projet de statuts relative à la désignation ou l'élection des membres du bureau.

M. le Président rappelle que la volonté politique est d'avoir une représentation du territoire, dans son entier, au sein du bureau. Il souligne que le choix de l'élection présente le risque d'écarter un jour la représentation de certaines parties du territoire, ce qui serait préjudiciable à une action équilibrée de l'agence.

M. Moinet indique que la désignation, bien que moins démocratique que l'élection, peut s'accompagner d'une élection par le conseil d'administration, dans l'hypothèse où aucun consensus ne se dégagerait pour la désignation.

Le conseil communautaire, ouï l'exposé de son Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres décide :

- QUE le Département sera membre de droit de l'association Cauvaldor Expansion

- QUE le conseil d'administration sera composé de 37 membres dont 17 pour le collège « élus », 13 pour le collège « activités économiques » et 7 pour le collège « institutionnels et autres partenaires », à savoir les représentants de la Région, du Département, de chacune des trois chambres consulaires, des établissements bancaires et des autres partenaires (économie sociale et solidaire, syndicats).

- DE PRECISER que les membres du bureau de l'association sont désignés par le conseil d'administration.

- D'APPROUVER le projet de statuts modifiés de l'agence de développement économique « Cauvaldor expansion » joint en annexe.

Point 15 : Cession parcelle Institut Camille Miret- ZA Saint Céré

M. le Président indique que l'institut Camille MIRET, à qui Cauvaldor a vendu une parcelle en avril, souhaite en acquérir une autre (section AB n°655 - de 1 357 m² - située sur la zone du Pré de Bonneau à St Céré)

Le prix de vente est de 14 248.50 € HT (10.50 € HT par m²) auquel s'ajoutera la TVA sur marge de 1 593.17 €.

Le conseil communautaire, ouï l'exposé de son Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres décide :

D'ACCEPTER la cession à l'institut Camille MIRET de la parcelle de terrain cadastrée section AB n°655 d'une superficie de 1 357 m², située sur la zone du Pré de Bonneau à St Céré,

- *DE PRECISER que le prix de vente est de 14 248.50 € HT (10.50 € HT par m²) auquel s'ajoutera la TVA sur marge de 1 593.17 €,*
- *DE DIRE que les frais d'acquisition et de géomètre sont à la charge du demandeur*
- *DE L'AUTORISER lui-même ou M. DUHEM (Vice- Président du pôle de Saint Céré) à signer l'acte authentique et toutes pièces relatives à cette affaire.*

Point 16 : ZA des Vieilles Vignes Rignac : échange parcelles pour création voirie

M. le Président indique que M. Balayssac, propriétaire d'une parcelle de presque 2 ha sur la zone d'activités de Rignac souhaite la diviser en plusieurs lots et propose à Cauvaldor un échange à surface équivalente (1 418 m²) pour pouvoir créer une voirie et desservir chaque nouvelle parcelle, de façon plus cohérente.

Cet échange se ferait donc sans paiement de soulte.

M. Delrieu précise qu'après s'être rendu sur place avec M. Lacayrouse et M. Charles, il a pu constater que l'échange constitue la meilleure solution à la problématique de desserte des parcelles de M. Balayssac.

Il deviendrait alors propriétaire d'une parcelle « de retournement », réaliserait lui-même et à ses frais un chemin d'accès, et l'implantation des gaines pour l'éclairage.

M. Lacayrouse rappelle que cette zone, longtemps restée sans construction, tend aujourd'hui à se développer et que cet échange équitable participe à la mise en œuvre d'une desserte opérationnelle pour les entreprises. Il confirme la prise en charge, par M. Balayssac, de la voirie et des gaines nécessaire à l'éclairage public.

Le conseil communautaire, ouï l'exposé de son Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres décide :

-D'ACCEPTER l'échange de parties de terrain, sans soulte, conformément au plan de division établi par la SARL GEA géomètre expert, les frais étant pris en charge par M. Balayssac,

-D'AUTORISER M. Balayssac à vendre ses terrains,

-D'AUTORISER M. le Président ou le Vice- Président du pôle territorial de Gramat Padirac à engager toutes démarches et signer tous documents nécessaires à cette transaction.

AFFAIRES FINANCIERES

Point ajouté à l'ordre du jour : Délibération modificative n°5 - Budget Principal

M. le Président propose au conseil une délibération modificative du budget principal dont l'objet principal est de mettre en œuvre d'une comptabilité de tiers pour les communes qui ont adhéré au groupement de commandes « diagnostic accessibilité ERP –Dossier Ad'ap ».

Le conseil communautaire, ouï l'exposé de son Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres

- ADOPTE la décision modificative n° 5 sur le budget principal de la communauté de communes

Point 17: Liquidation PAHQ- règlement charges restantes (vote crédits supplémentaires)

M. le Président rappelle que La liquidation du Syndicat Mixte du Parc d'Activités du Haut Quercy devrait être arrêtée au 31 décembre.

Quelques ajustements doivent encore être opérés (en tenant compte du solde de trésorerie, de frais bancaires, de la taxe foncière 2016, de frais de publicité foncière) et le reste à charge s'élève à 4 955,48 € pour équilibrer le budget 2016.

Il indique qu'il est proposé une répartition au prorata des clefs statutaires (soit 41,25% pour CAUVALDOR : 2044,14 €) et 58,75 % pour le Département : 2 911,34€).

Le conseil communautaire, ouï l'exposé de son Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres décide :

-DE VALIDER le versement d'une participation complémentaire telle précisée ci- dessus, permettant de couvrir cette dépense.

Point 18 : Subventions associations

M. le Président indique que des associations (culturelles, sportives, autres) ont sollicité l'attribution d'une subvention auprès de notre EPCI, sur l'exercice de 2016.

Il indique qu'à défaut de définition de règles précises d'attribution des aides, le bureau propose d'attribuer ces subventions comme mentionné dans le tableau qui a été joint à la note explicative de synthèse, en amont du conseil communautaire.

Il demande aux conseillers s'ils ont pris connaissance de ce tableau et les invite à formuler leurs remarques ou leurs questions.

Aucune remarque n'est formulée.

Le conseil communautaire, ouï l'exposé de son Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres décide :

DE VALIDER les attributions des subventions aux associations ainsi qu'il suit :

DEMANDE DE SUBVENTIONS - ASSOCIATIONS - CONSEIL DU 24.10.2016

THEMATIQUES	ASSOCIATIONS	SOLLICITEES	PROPOSEES PAR LE BUREAU
D I V E R S	Articomm	7 800 €	7 800 €
	Fête des fromages Rocamadour	1 000 €	1 000 €
	Rocamadour Aérostat	2 000 €	2 000 €
	Association des commerçants de St Sozy	500 €	500 €
	Jump Souillac	1 000 €	1 000 €
	Association Sportive culturelle / Médiévales Rocamadour	1 500 €	1 000 €
	Association FASO- LOT siège à Prudhomat (subvention commune St Céré)	2 200 €	
	Sté Encouragement élevage cheval Causses Lot Gramat : Courses	2 000 €	2 000 €
	Association Vallée des Rocs	200 €	200 €
	Cyclo club Causse et Vallée	700 €	700 €
	Padirando	300 €	300 €
	SOUS - TOTAL	19 200 €	16 500 €
P A C U L T U R I E	Association Ciné Spectacles l'Uxello	1 000 €	1 000 €
	Flint's Lot - Archéosite des Fleux	7 000 €	7 000 €
	Ecole de danse et ateliers chorégraphiques Souillac	5 000 €	1 500 €
	Les fêlés de la BD	500 €	
	Rencontres archéologiques de St cére (Amis du Pays de Saint Céré)	500 €	
	Vie en scène	5 000 €	
	ArtzImut, centre culturel itinérant	2 000 €	2 000 €
	Arts scènes et Cie : Shakespeare in Lot	2 500 €	2 500 €
	Ecaussystème; les écaussystématiques	1 000 €	1 000 €
	Association Cantica Sacra Rocamadour	4 700 €	4 700 €
	Les films du Genièvre, valorisation et diffusion d'archives	7 000 €	7 000 €
	Les Amis de Jean Lurçat: la joie de vivre	8 000 €	8 000 €
	Lieu commun, Carnets de voyage 3ème édition	1 800 €	1 800 €
	CNPTTM L'Usine, saison hiver 2015-2016	15 000 €	15 000 €
	SOUS - TOTAL	61 000 €	51 500 €
S P O R T	Football Club du Haut Quercy	5 000 €	5 000 €
	Rugby Club du Haut Quercy	5 000 €	5 000 €
	Tennis club de Vayrac	2 000 €	2 000 €
	Athlé 46 Souillac - section Badminton	1 500 €	1 500 €
	Valroc Foot	810 €	810 €
	Boxing full contact	1 900 €	1 900 €
	Club papillons Lanzagais (rugby)	950 €	950 €
	Dynamic Basket Lot Corrèze	810 €	810 €
	E.S.C.G football	5 000 €	5 000 €
	Espadons Natation Souillac	2 450 €	2 450 €
	Football club Causse-Limargue	100 €	100 €
	Golfers Mas Deil Teil	180 €	180 €
	Gymnast club Gramatois	450 €	450 €
	Judo club Souillac	2 100 €	2 100 €
	Pétanque de la Vallée	400 €	400 €
	Tennis club Souillac	3 800 €	3 800 €
	Twirling Bâton de Souillac	270 €	270 €
	US Handball Souillac	1 350 €	1 350 €
	USS Rugby	3 600 €	3 600 €
	Les Archers du Pays de Souillac	1 530 €	1 530 €
JS Gramat Handball	100 €	100 €	
JS Gramat Natation	100 €	100 €	
JS Gramat Rugby	100 €	100 €	
	SOUS - TOTAL	39 500 €	39 500 €
Pompiers	Amicale sapeurs pompiers St Céré		
	Ecole JSP St Céré	6 500 €	6 500 €
	Ecole des JSP Souillac	550 €	550 €
	Amicale sapeurs pompiers Souillac	1 820 €	1 820 €
	SOUS - TOTAL	8 870 €	8 870 €
Aménagement Espace	Association Départementale pour Information sur le Logement	1 950 €	1 950 €
		SOUS - TOTAL	1 950 €
Economie Tourisme	Association commerçants Gramat	1 000 €	
	Jeunes agriculteurs - Fête de la terre	3 000 €	3 000 €
	Société d'aviculture du quercy et du périgord noir - Expo Souillac	1 500 €	1 500 €
	Mutuelle Coup Dur	500 €	500 €
	THEGRA Animations - fête de la noix	1 000 €	1 000 €
	Association autour de la nature - Martel	1 000 €	1 000 €
	SOUS - TOTAL	8 000 €	7 000 €

GESTION DU PERSONNEL

Point 19 : Reprise d'activité conseil juridique et création d'un poste d'attaché principal au 1er décembre 2016

M. le Président rappelle que Mme Mayonove est mise à disposition de Cauvaldor, par l'AMF, depuis janvier 2016, à temps complet. La convention signée avec l'AMF prend fin en janvier 2017 et l'AMF met un terme à son service de conseil juridique aux communes. Il propose la reprise, par Cauvaldor, de ce service, très utilisé par les communes, voire même les conseillers municipaux, et de créer un poste de directrice des affaires juridiques.

Le conseil communautaire, ouï l'exposé de son Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres décide :

- **DE REPRENDRE** la mission d'expertise juridique – fonction support exercée précédemment par l'A.M.F. 46,
- **DE CREER** d'un poste de Directrice des Affaires Juridiques, Attaché Principal relevant de la catégorie hiérarchique A et de la filière administrative, correspondant à ces missions,
- **D'AUTORISER** M. le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette procédure de reprise de mission d'expertise juridique,
- **D'AUTORISER** M. le Président à contractualiser cet engagement avec l'agent concerné.

Point 20 : Création postes service de collecte des ordures ménagères (Martel-Vayrac)

M. le Président rappelle que, comme cela a déjà été évoqué, la réorganisation du service de collecte des OM est en cours et qu'il convient de créer les postes correspondant à la reprise des 5 salariés de la Sarl Sourzat (4 à temps complet et 1 à temps non complet (28 h / semaine).

Le conseil communautaire, ouï l'exposé de son Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres décide :

- **DE MODIFIER** le tableau des effectifs de la communauté de communes CAUSSES et VALLEE de la DORDOGNE et de créer les postes tels que présentés ci-dessous, aux dates d'effet mentionnées :

<u>CATEGORIE HIERARCHIQUE</u> C	NOMBRE DE POSTE(S) CONCERNE(S)	GRADE	MOTIF	DATE D'EFFET
Filière technique	4	Adjoint technique de 2ème classe à temps complet	Organisation du service de collecte des déchets à l'échelle communautaire	1 ^{er} janvier 2017
	1	Adjoint technique de 2ème classe à temps non complet - 28 h/semaine		

- **DE DIRE** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2017,

- **DE DONNER** tous pouvoirs à son Président pour signer toutes actes relatifs à ces modifications

DECISIONS DU PRESIDENT

Point 21 : Déclarations d'intention d'aliéner

M. le Président indique que 44 DIA ont été traitées depuis le dernier conseil communautaire et qu'aucune n'a fait l'objet d'une subdélégation.

Point 22 : Engagements financiers pris par délégation de l'assemblée

034-2016	Aménagement rue st Didier et place de l'église à Gignac	30.000 € HT
035-2016	Restructuration de la Place de la Liberté et mise en accessibilité sur la Commune de MARTEL	94.025 € HT
036-2016	Fourniture, Livraison Et Pose De Conteneurs Enterres Sur Les Communes De Lacave, Lachapelle-Auzac, Le Roc, Meyronne, Pinsac, Souillac	146.170 € HT
037-2016	Etude sur les aspects financiers et fiscaux de la fusion avec volet compétences	49.300 € HT

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Point 23 : Motion relative aux zones soumises à contraintes naturelles

M. le Président explique que de nombreux éleveurs de notre secteur risquent d'être exclus du bénéfice des indemnités compensatoires au handicap naturel qui existent depuis plusieurs décennies.

Ces aides reposent sur un classement des communes qui est fonction des handicaps qu'elles présentent pour les agriculteurs.

Ce classement est en cours de révision et 111 communes du Lot en seraient exclues ? Le Nord du Lot étant lui-même très impacté.

Il propose de voter une motion de soutien en leur faveur.

M. Delrieu rappelle que l'éligibilité à cette indemnité est conditionnée par deux critères :

- Le 1^{er} critère tient au classement de la commune de situation des parcelles en zone présentant des handicaps (sachant que 3 zones sont distinguées par la réglementation et que seule la zone dite « piémont » serait massivement impactée par la révision en cours).

- Le 2^{ème} critère s'apprécie par comparaison entre le revenu de l'éleveur et une moyenne des revenus constatés à l'échelle de la région naturelle à laquelle il appartient.

Il précise que le gouvernement doit transmettre à l'Union Européenne le classement définitif.

M. Sylvestre indique qu'il a reçu, à la Mairie de Gramat, un modèle de délibération en provenance d'une mairie du département.

Le conseil communautaire, ouï l'exposé de son Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres :

DEMANDE que le Ministère de l'Agriculture prenne en compte les anomalies de la carte des ZSCN du 22 septembre relevées (par la DDT et les Organisations Professionnelles Agricoles), à savoir :

- Les distorsions liées au critère de production brute standard moyenne par petite région agricole (pour la Bouriane et les Vallées du Lot et de la Dordogne),

- Le défaut de continuité territoriale du classement prenant en compte les contraintes de sols, de climat et de pente (notamment en Limargue et en Bouriane),

DEMANDE que le zonage final réponde à l'objectif de conforter et pérenniser les exploitations d'élevage et de polyculture – élevage sur l'ensemble des communes du territoire départemental ;

DEMANDE que toutes les communes actuellement reconnues en piémont sec préservent, à l'issue de ce chantier de révision, une reconnaissance de leurs handicaps particuliers, avec un niveau de soutien distinct ;

REAFFIRME l'enjeu majeur que revêt la reconnaissance au niveau européen des contraintes naturelles affectant le Lot,

- En termes d'aménagement du territoire,
- En termes de support du tissu d'activités économiques de nos communes rurales,
- En termes de préservation de nos paysages et de gestion de nos milieux naturels.

↳ Voirie - Travaux

M. Thierry LAVERDET indique que les travaux sur le pôle de Gramat sont terminés et que les conditions climatiques imposent de mettre certains travaux de voirie en cours entre parenthèses, notamment sur le pôle de Vayrac, à l'exception de certains chantiers (enrobé sur Bétaille, sur Souillac – Avenue Roger Couderc – ou sur Martel – Place de la liberté).

Pour le reste, il préfère repousser à 2017 les travaux plutôt que de réaliser du mauvais travail sur lequel il faudrait revenir.

Il insiste sur la nécessité de lancer les marchés plus tôt pour ne pas réaliser les travaux dans de mauvaises conditions.

Il ajoute que les commissions économie – culture et voirie travaillent de concert pour définir des circuits de randonnées d'intérêt communautaire sur lequel une réflexion commune va être menée (sur l'entretien, le balisage, la promotion et le repérage des intérêts patrimoniaux).

Il rappelle qu'il se trouve, pour l'ensemble des réflexions dont il a la charge, suspendu au vote favorable du rapport de la CLECT par les communes.

Mme Casagrande l'interroge sur les travaux prévus sur le parking de l'école des Quatre-Routes. M. Laverdet lui confirme qu'ils seront réalisés car le parking ne doit pas être goudronné, mais constitué d'une grave 0/20.

Il poursuit par les travaux distincts de la voirie, dont il a également la charge et indique que le projet de réhabilitation de la Gendarmerie avance et que les travaux de construction de la maison de santé pluriprofessionnelle de Souillac respectent pour l'instant le planning prévisionnel. Il ajoute que la livraison doit intervenir dans un an.

M. Du Pradel suggère, à minima, de profiter de l'embellie météorologique annoncée pour terminer les travaux de voirie. M. Laboudie insiste sur la nécessité de poursuivre les travaux sur les parties de la voirie qui ont été décapées.

M. Laverdet assure que ce qui a été préparé sera terminé et précise qu'il ne peut rien être reproché aux entreprises dans la mesure où elles ont été consultées très tardivement.

M. Charazac indique qu'habituellement, les travaux se terminaient en septembre et qu'il faudra mieux travailler en 2017.

M. Levet confirme la nécessité de démarrer plus tôt et de faire les travaux avant l'été.

M. Laverdet informe qu'il n'y a pas que le pôle de Vayrac à subir ce retard puisque les travaux n'ont pas débuté sur le pôle de Souillac Rocamadour ni sur celui de Martel.

M. le Président rappelle l'obligation de faire un choix entre le recours à des cabinets privés (qu'il faut rémunérer ce qui réduit d'autant les travaux réalisés) et une meilleure organisation interne.

Il ajoute qu'il n'a pas souhaité renforcer l'équipe en recrutant du personnel, sans savoir comment serait exercée la compétence.

Il rappelle que le pôle de Vayrac n'est pas lésé et que 900 000 euros de travaux d'aménagement de cœur de village vont y être réalisés.

Il entend la déception des élus de ce secteur mais les invite à faire la part des choses et à raisonner différemment, en terme de travaux prioritaires.

M. Laverdet précise qu'il souhaite que les travaux à réaliser soient définis par les pôles et répète que ce travail doit être fait très en amont, qu'il faudrait l'amorcer en ce moment pour les travaux de 2017 et ne pas attendre le mois de juin car il faut ensuite les chiffrer.

Il ajoute qu'en 2016, le chiffrage a été fait en interne, dans des conditions difficiles (transmission tardive des travaux à réaliser couplée à un faible effectif d'agents mobilisables sur cette mission).

Pour 2017, il évalue les investissements sur la voirie à 3 millions d'euros (sous réserve d'exercer la compétence). En estimant à 4% le taux de rémunération d'un cabinet privé sur la voirie rurale (soit 120 000 €), il considère que du personnel doit pouvoir être embauché dès lors que tout est réalisé en interne.

Il revient sur l'indispensable accord des communes sur les modalités de financement des travaux de voirie.

M. Charazac affirme que Cauvaldor aurait dû s'engager pleinement dans les travaux et le faire « à fond » sans rester suspendue au vote du rapport de la CLECT.

M. le Président lui répond qu'il pourra réaliser la voirie « à fond » sur sa commune si le rapport de la CLECT n'est pas approuvé.

↳ Finances

En l'absence de M. Pierre DESTIC, M. le Président informe que plusieurs réunions ont eu lieu sur les pôles, notamment, au sujet de la CLECT. Il indique que les communes qui ont délibéré ont pour l'instant recueilli un vote favorable et invite les Maires à réunir leurs conseils municipaux rapidement pour ce vote.

M. Charbonneau demande quelle est la suite qui va être donnée pour les trois communes qui ont manifesté leur volonté de se retirer de Cauvaldor pour rejoindre la communauté de commune de Labastide-Murat.

↳ Activités culturelles et patrimoniales

M. Alfred TERLIZI indique que l'accompagnement ADEFPAT sur le projet de création d'un Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine fera l'objet d'une réunion de restitution le 15 novembre. Il qualifie ce projet d'audacieux et considère qu'il établira Carennac comme le centre culturel du Nord du Département.

Il ajoute que la commission travaille actuellement au chiffrage de la compétence culture, en partenariat avec le service finances.

Il informe l'assemblée de la prise de fonctions de Valentine Boé, depuis le 3 novembre, et indique qu'après une période de tuilage, elle établit des contacts avec les institutionnels et prend ses marques.

Il ajoute qu'il prendra prochainement contact avec les élus de Cère et Dordogne pour aborder ensemble les questions relatives à la culture.

↳ Affaires économiques-Tourisme

M. Christian DELRIEU indique que les statuts de l'Agence de développement économique seront prochainement déposés, puis les équipes seront constituées.

Il ajoute que la commission économie a décidé de mettre en place un petit groupe de travail qui devra fixer les règles relatives à l'attribution de subventions pour les associations autres que sportives ou culturelles. (Manifestations agricoles, par exemple).

↳ Aménagement de l'espace-urbanisme-habitat-transport

M. Raphaël DAUBET indique qu'un travail de préparation sur le PluiH est en cours, que le groupement titulaire du marché a été rencontré le 10 octobre et s'est montré rassurant quant à ses compétences. Il ajoute que cette réunion constructive s'est conclue par la rédaction d'une feuille de route.

Il ajoute que, le 20 octobre, une réunion de travail a été organisée avec les représentants de l'Etat dans l'objectif de mettre en place une méthode de travail, sur le PluiH, qui nous permettra d'avancer sur le document en étroite collaboration.

Il rappelle que la commission qu'il préside sera intégrée à la régie PluiH et que les élus vont être très sollicités ces prochains mois.

Il indique enfin qu'une question d'ordre juridique se pose quant à l'assise territoriale du PluiH après le 1^{er} janvier. Il indique que Cauvaldor a réalisé sa propre expertise et la confrontera prochainement avec celle de l'Etat. Il ajoute que le titulaire du marché doit savoir s'il travaille sur 62 communes ou 79.

Il informe enfin l'assemblée que ce PluiH sera celui qui portera sur le plus grand territoire à l'échelle de notre Région et sur le 8^{ème} plus grand à l'échelle nationale.

↳ Communication

M. Didier SAINT-MAXENT indique que le bulletin annuel « Cauvaldor Mag 2 sera distribué aux habitants, semaine 51. Il indique que le réseau internet du siège est très mauvais et que les difficultés rencontrées par les agents mobilisent beaucoup M. Ferrandez, ces derniers temps. Orange enregistre actuellement le débit et effectue un diagnostic.

↳ Enfance

M. Pierre PRANGERE indique que les travaux de la commission ont surtout concerné la convention globale évoquée précédemment.

↳ Jeunesse et activités sportives

M. Pierre PRANGERE indique que le bureau d'études a effectué une restitution de son travail le 13 octobre et que la commission doit se réunir les 2 et 9 novembre prochain pour proposer un contenu de compétence.

Il ajoute que les piscines et gymnases suscitent de nombreuses interrogations.

M. Sylvestre demande si les gymnases relèveront de la compétence de Cauvaldor. M. Prangère répond que la commission proposera prochainement.

M. le Président confirme qu'il s'agit d'un sujet délicat qui va demander des moyens financiers importants. Il précise que l'Etat, le Département et la Région vont cibler les infrastructures sportives pendant quelques années et qu'il est nécessaire de préparer des projets afin d'être prêts, lorsque les appels à projets sortiront.

Il rappelle que cette méthode a été payante pour les maisons de santé et les foyers logements.

↳ Environnement

Assainissement non collectif :

M. Ernest MAURY indique que l'organisation du SPANC est en cours de révision, pour anticiper l'arrivée de la communauté de communes Cère et Dordogne. Il ajoute qu'un technicien du Parc sera intégré dans l'effectif de Cauvaldor.

Il signale qu'une cinquantaine d'opérations de réhabilitations d'installations groupées supplémentaires devraient pouvoir être réalisées. Il précise que des difficultés particulières sont rencontrées sur le secteur de Martel qui ne dispose pas d'archives.

Ordures ménagères :

Il indique que la livraison de la benne à ordures ménagères a été livrée le 14 octobre sur le pôle de Gramat.

La réorganisation du service de collecte sur l'ensemble du territoire (détermination des points de départ de collecte, recrutements) est en cours.

Un rapprochement du Sictom du Haut Quercy est également en cours.

La géolocalisation de l'ensemble des bacs est désormais réalisée ce qui peut permettre une gestion par GPS.

Concernant le besoin de camions généré par le nouveau périmètre de la collecte, qui sera désormais effectuée sur les pôles de Martel et Vayrac, une réflexion est toujours en cours sur l'option à lever (achat ou location). M. le Président souligne le coût élevé des réparations sur ce type de matériel et confirme qu'une réflexion est nécessaire.

↳ **Affaires sociales et Solidarité**

M. Michel SYLVESTRE indique qu'il intervient actuellement auprès des élus de chaque pôle pour présenter la compétence dont il a la charge.

Il présentera ensuite en conseil communautaire.

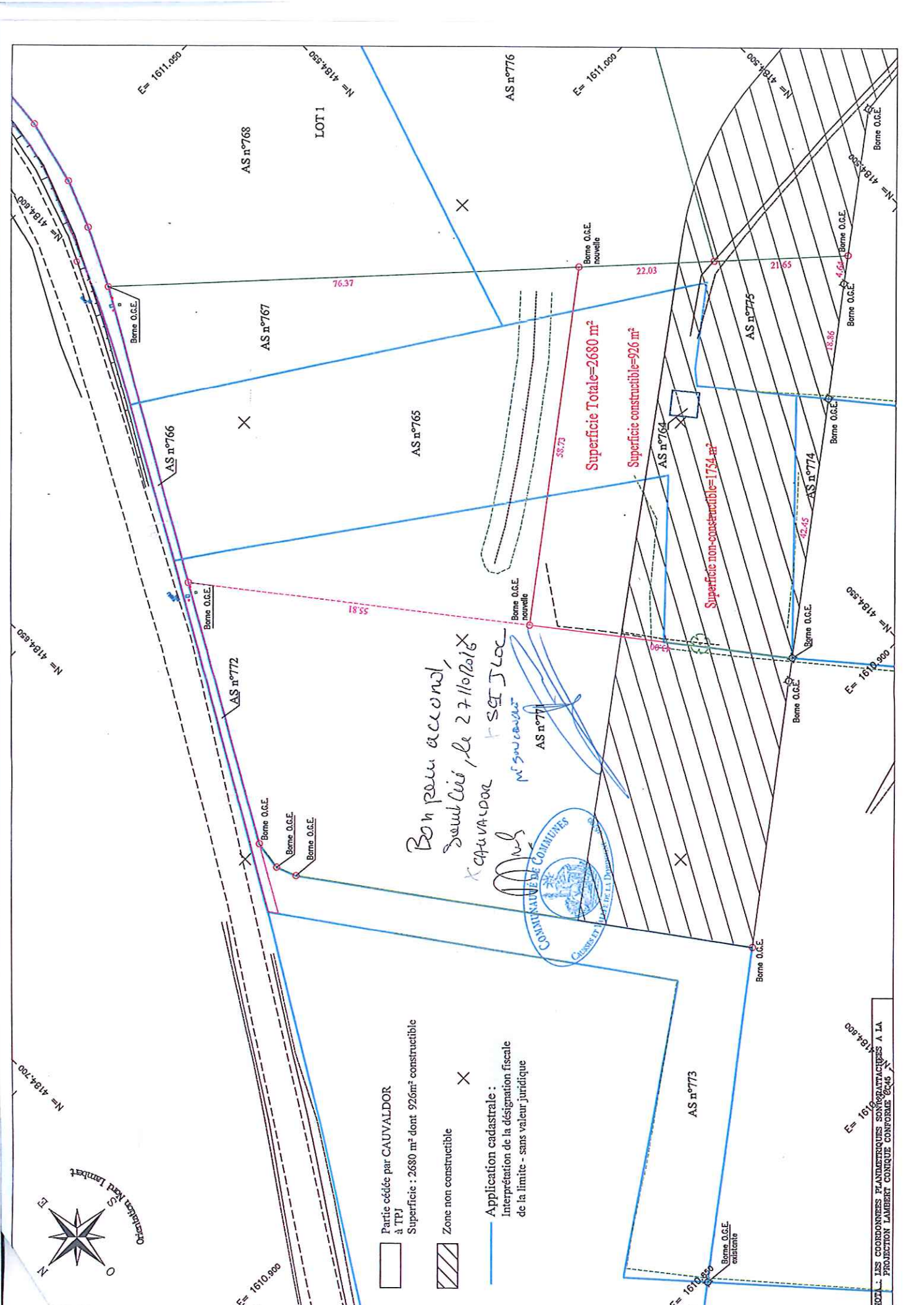
QUESTIONS DIVERSES

M. le Président indique que le premier Copil relatif à la fusion aura lieu le lendemain. Il ajoute que les élus vont être sollicités au sein des commissions qui doivent être mises en place rapidement selon les règles de représentativité qui ont été fixées.

M. Chartroux demande si un compte-rendu sera directement adressé à tous les conseillers communautaires.

M. le Président répond qu'il est souhaitable en effet que l'ensemble des élus soient au courant.

La séance est levée à 19 h 22 .



- Partie cédée par CAUVALDOR à TPJ
Superficie : 2680 m² dont 926m² constructible
- Zone non constructible
- Application cadastrale :
Interprétation de la désignation fiscale de la limite - sans valeur juridique

Bon pour accord,
David Cui, le 27/10/2018
CAUVALDOR
M. SANCHEZ
SEI JLOC



NOTA : LES COORDONNÉES PLANIMÉTRIQUES SONT RATTACHÉES A LA PROJECTION LAMBERT CONIQUE CONFORME 83-05

**Demande de financement
2017**

RNR Marais de Bonnefont

Montant HT

Montant TTC

Total prestations de service et frais matériel liés aux actions 2017		
Chantier LEGTA Le Montat (opérations de gestion GH2 - GH5)	1 654.00 €	1 654.00 €
Systèmes d'abreuvement (TE2) acquisition de 6 pompes à museau	1 704.00 €	2 045.00 €
Matériel et campagne de traçages 2017	4 525.00 €	5 430.00 €
Inventaire Coléoptères	3 000.00 €	3 600.00 €
Inventaire des Chiroptères	3 500.00 €	4 200.00 €
Inventaire des Micromammifères	4 785.00 €	5 742.00 €
Pêche électrique pour compléter l'inventaire de la faune aquatique	1 400.00 €	1 400.00 €
Implantation d'un panneau réglementaire au parking de la Réserve	168.00 €	201.00 €
Renouvellement impression du dépliant de la Réserve (PI7)	1 125.00 €	1 350.00 €
Conception graphique et impression d'un programme d'animations annuel de la Réserve (PI5)	794.00 €	953.00 €
Conception d'une chroniques radio (25 chroniques de 15 mn) diffusée toute l'année sur des sujets de la Réserve, diffusion par la suite sur site internet puis édition d'un cd,	1 250.00 €	1 250.00 €
Participer à des manifestations locales, régionales et nationales - Prestataires	450.00 €	450.00 €
Le marais sort de sa réserve 3ème édition - prestataires culturels	700.00 €	726.00 €
Total prestations de service	25 055.00 €	29 001.00 €

Frais de personnels 2017		
Nature/Type d'intervenant	Nombre de jours	Coût/jour en €
Sonia Récoppe	180.50	220.00 €
Anne-France	127.00	141.00 €
Equipe technique	52.00	150.00 €
Equipe administrative	7.00	235.00 €
Total frais de personnels		67 062.00 €

Frais stagiaires actions 2017		
Stagiaire Master 2 (6mois) étude hydro (fiche SE19)		3 200.00 €
stagiaire BTS (saisie de données SIG-suivis espèces)		1 600.00 €
Total frais de stages		4 800.00 €

Frais de structure Dépenses liées à la gestion de la Réserve 2017			2017	2017
6061 - Fournitures non stockables (eau, électricité...)			375.00 €	450.00 €
6061 - Abonnement Eco compteur GSM			300.00 €	360.00 €
6063- Fournitures d'entretien et de petit équipement			2 000.00 €	2 500.00 €
6064- Fourniture de bureaux			500.00 €	600.00 €
6066 - carburants			150.00 €	180.00 €
6137 - SPANC			70.00 €	84.00 €
6156 - Maintenance (apave)			300.00 €	360.00 €
6161 - Assurances			150.00 €	180.00 €
6231- annonces et insertion			100.00 €	120.00 €
6236- catalogues et imprimés			100.00 €	120.00 €
6256 - Frais de missions			3 000.00 €	3 500.00 €
6257 - Réceptions			100.00 €	120.00 €
6261 - Frais affranchissements			100.00 €	120.00 €
6262 - frais de télécommunications			500.00 €	600.00 €
6283 - Entretien locaux			400.00 €	455.00 €
63512 - Impôts et taxes			1 705.00 €	1 705.00 €
6281 - adhésions (OT- RNF)			600.00 €	600.00 €
6475 - médecine du travail			100.00 €	100.00 €
658 - charges diverses de gestion			10.00 €	10.00 €
6811 - Dotation aux amortissements			38 067.21 €	38 067.21 €
777 - amortissements subventions		(-)	25 150.03 €	25 150.03 €
Total Frais de structure			23 477.18 €	25 081.18 €

TOTAL général	120 394.18	125 944.18
----------------------	-------------------	-------------------

Plan de financement fonctionnement RNR

Plan de financement	Conseil Régional	FEDER	Agence de l'eau	Autofinancement	Total
€ HT	38 135.67 €	- €	38 135.67 €	19 067.84 €	95 339.18 €
€ TTC	38 777.27 €	- €	38 777.27 €	19 388.64 €	96 943.18 €
dont recettes					
%	40	0	40	20	100

Plan de financement prestations RNR

Plan de financement	Conseil Régional	FEDER	Agence de l'eau	Autofinancement	Total
€ HT	10 022.00 €	- €	10 022.00 €	5 011.00 €	25 055.00 €

€ TTC	11 600.40 €	- €	11 600.40 €	5 800.20 €	29 001.00 €
dont recettes					
%	40	0	40	20	100

Total € HT 120 394.18
Total € TTC 125 944.18

**Demande de financement
2017**

RNR Marais de Bonnefont

Montant HT

Montant TTC

Total prestations de service et frais matériel liés aux actions 2017		
Chantier LEGTA Le Montat (opérations de gestion GH2 - GH5)	1 654.00 €	1 654.00 €
Systèmes d'abreuvement (TE2) acquisition de 6 pompes à museau	1 704.00 €	2 045.00 €
Matériel et campagne de traçages 2017	4 525.00 €	5 430.00 €
Inventaire Coléoptères	3 000.00 €	3 600.00 €
Inventaire des Chiroptères	3 500.00 €	4 200.00 €
Inventaire des Micromammifères	4 785.00 €	5 742.00 €
Pêche électrique pour compléter l'inventaire de la faune aquatique	1 400.00 €	1 400.00 €
Implantation d'un panneau réglementaire au parking de la Réserve	168.00 €	201.00 €
Renouvellement impression du dépliant de la Réserve (PI7)	1 125.00 €	1 350.00 €
Conception graphique et impression d'un programme d'animations annuel de la Réserve (PI5)	794.00 €	953.00 €
Conception d'une chroniques radio (25 chroniques de 15 mn) diffusée toute l'année sur des sujets de la Réserve, diffusion par la suite sur site internet puis édition d'un cd,	1 250.00 €	1 250.00 €
Participer à des manifestations locales, régionales et nationales - Prestataires	450.00 €	450.00 €
Le marais sort de sa réserve 3ème édition - prestataires culturels	700.00 €	726.00 €
Total prestations de service	25 055.00 €	29 001.00 €

Frais de personnels 2017		
Nature/Type d'intervenant	Nombre de jours	Coût/jour en €
Sonia Récoppe	180.50	220.00 €
Anne-France	127.00	141.00 €
Equipe technique	52.00	150.00 €
Equipe administrative	7.00	235.00 €
Total frais de personnels		67 062.00 €

Frais stagiaires actions 2017		
Stagiaire Master 2 (6mois) étude hydro (fiche SE 19)		3 200.00 €
stagiaire BTS (saisie de données SIG-suivis espèces)		1 600.00 €
Total frais de stages		4 800.00 €

Frais de structure Dépenses liées à la gestion de la Réserve 2017		2017	2017
6061 - Fournitures non stockables (eau, électricité...)		375.00 €	450.00 €
6061 - Abonnement Eco compteur GSM		300.00 €	360.00 €
6063- Fournitures d'entretien et de petit équipement		2 000.00 €	2 500.00 €
6064- Fourniture de bureaux		500.00 €	600.00 €
6066 - carburants		150.00 €	180.00 €
6137 - SPANC		70.00 €	84.00 €
6156 - Maintenance (apave)		300.00 €	360.00 €
6161 - Assurances		150.00 €	180.00 €
6231- annonces et insertion		100.00 €	120.00 €
6236- catalogues et imprimés		100.00 €	120.00 €
6256 - Frais de missions		3 000.00 €	3 500.00 €
6257 - Réceptions		100.00 €	120.00 €
6261 - Frais affranchissements		100.00 €	120.00 €
6262 - frais de télécommunications		500.00 €	600.00 €
6283 - Entretien locaux		400.00 €	455.00 €
63512 - Impôts et taxes		1 705.00 €	1 705.00 €
6281 - adhésions (OT- RNF)		600.00 €	600.00 €
6475 - médecine du travail		100.00 €	100.00 €
658 - charges diverses de gestion		10.00 €	10.00 €
6811 - Dotation aux amortissements		38 067.21 €	38 067.21 €
777 - amortissements subventions	(-)	25 150.03 €	25 150.03 €
Total Frais de structure		23 477.18 €	25 081.18 €

TOTAL général	120 394.18	125 944.18
----------------------	-------------------	-------------------

Plan de financement fonctionnement RNR

Plan de financement	Conseil Régional	FEDER	Agence de l'eau	Autofinancement	Total
€ HT	38 135.67 €	- €	38 135.67 €	19 067.84 €	95 339.18 €
€ TTC	38 777.27 €	- €	38 777.27 €	19 388.64 €	96 943.18 €
dont recettes					
%	40	0	40	20	100

Plan de financement prestations RNR

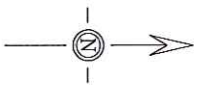
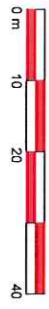
Plan de financement	Conseil Régional	FEDER	Agence de l'eau	Autofinancement	Total
€ HT	10 022.00 €	- €	10 022.00 €	5 011.00 €	25 055.00 €

€ TTC	11 600.40 €	- €	11 600.40 €	5 800.20 €	29 001.00 €
dont recettes					
%	40	0	40	20	100

Total € HT 120 394.18
Total € TTC 125 944.18

Commune de SOULLAC - Lieu-dit : La Gare
 Propriété de la Communauté de Communes CAUVALDOR
PLAN PARCELAIRE - PROJET DE VENTE

Échelle d'origine : 1/1000 - Cadastre : section AE



Légende

Seules les superficies notées "S=" sont des superficies réelles garanties, les autres superficies sont données à titre indicatif.	
	Projet de Vente à la Coopérative du Val Causse n° 547a & 549c pour 6055 m²
	Parties Conservées par la Communauté de Communes CAUVALDOR
	Servitude de passage à constituer Fonds servant : n°547a & 549c et n°547b & 549d Fonds dominant : n° 547a & 549c et n°547b & 549d
PROJET DE DIVISION DU 12.10.2016	
	Projet de division
	Projet d'aménagement du Parking de la Gare (pour information)
	Application du plan cadastral (à titre indicatif)



AGEFAUR
 Agence de Géomètres-Experts Fonciers
 Aménageurs Urbains et Ruraux

GÉOMÈTRE-EXPERT
 CONSEILLER VALORISER GARANTIR

45 rue des Cordeliers - 24200 SARLAT-LA-CANEDA
 téléphone 05 53 59 35 38 - 06 45 94 62 64
 sarlat@agefaur.com

Réf : 10729 - Édition du 21.10.2016